RÉGION NORMANDIE

Soutien au transfert de connaissances information diffusion

Objectifs

Ce dispositif, à échelle collective et normande, vise à répondre aux besoins de transfert de nouvelles connaissances ou innovations dans les entreprises du secteur de la pêche, de l'aquaculture, de la transformation et des filières émergentes en encourageant la diffusion des avancées technologiques vers les professionnels et le monde éducatif.

Cette politique a pour objectif de faciliter le transfert de connaissances scientifiques ou de technologies innovantes, plus attractifs et efficaces, afin de faciliter l'accès au public ciblé.

L'objectif est d'inciter les acteurs à intégrer de nouvelles compétences ou pratiques, à partir d'échanges entre professionnels, instituts de recherche ou centres techniques qui peuvent jouer le rôle de vecteurs vers l'innovation.

L'opération vise à soutenir :

- **des actions d'information** supportées par les organismes bénéficiaires de l'aide. Ces actions peuvent prendre la forme de journées d'information, de séminaires, d'expositions, de présentations. Elles peuvent aussi consister à l'élaboration et la diffusion de documents pédagogiques ou de brochures d'informations sur support papier ou multimédia ;
- **des actions de démonstration**. Ces actions peuvent prendre la forme de l'organisation d'une journée d'information dans le but d'expliquer des pratiques nouvelles de production, l'utilisation de nouvelles technologies ou procédés. L'activité peut se dérouler dans une entreprise ou en d'autres lieux tels que les sites de recherche ou plateforme de test.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont :

- Les instituts de recherche publics ou privés ;
- Les centres de formation;
- Les entreprises ;
- Les organisations professionnelles ou interprofessionnelles ;
- Les organismes scientifiques ;
- Les centres techniques ;
- Les établissements publics.

Caractéristiques de l’aide

Taux d’aide régionale : **70% des dépenses totales éligibles HT** (ou TTC si le bénéficiaire n’est pas assujetti à la TVA) avec un plafond d’aides fixé à **10 000 € par** projet.

Contacts

Contacts

Isabelle DUPONT MORRAL

Pêche Aquaculture

02.31.06.96.98

isabelle.dupontmorral@normandie.fr